



C.A.M.P.

**CHAMBRE ARBITRALE
MARITIME**

DE

PARIS

Siège Social et Secrétariat :

16, rue Daunou – 75002 Paris
Tel : 01 42 96 40 41 - Fax : 01 42 96 40 42
www.arbitrage-maritime.org - Mel : camp2@wanadoo.fr

**Modèles de clause d'arbitrage et de
compromis d'arbitrage**

MODELE DE CLAUSE COMPROMISSOIRE

Tous différends auxquels le présent contrat pourra donner lieu seront résolus définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre Arbitrale Maritime (Siège : 16, rue Daunou 75002 Paris) par un ou trois arbitres nommés conformément à ce Règlement.

MODELE DE COMPROMIS D'ARBITRAGE

Entre les soussignés :

Et

Il a été convenu ce qui suit :

Le litige qui divise les deux parties et dont l'objet est indiqué ci-dessous sera résolu définitivement suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre Arbitrale Maritime (Siège : 16, rue Daunou 75002 Paris) par un ou trois arbitres nommés conformément à ce Règlement que les parties déclarent connaître.

Objet du litige :

Ces modèles ne sont fournis qu'à titre indicatif, leur adoption ne saurait s'imposer aux parties.